



Deux permis en cours en mairie

Par **LE ZOULOU**, le **23/06/2014** à **15:42**

bonjour j'ai vendu à un promoteur un terrain pour y construire des logements ce permis accordé en mairie à la date du 18/04/2012 à fait l'objet de 9 recours qui ont été déboutés en date du 09/03/2014 dans l'acte de vente une partie fixe du prix négocié du bien m'a été versé. Un complément éventuel de prix doit me revenir à condition que le permis initial soit respecté et apuré de tout recours au suivi de mon affaire je viens m'apercevoir que le promoteur a déposé en mairie un deuxième permis accordé avec une différence de shon de 10% et cela deux mois après que les recours ont été déboutés en a t'il le droit? sachant qu'avec ces nouvelles dispositions le complément de prix ne sera pas versé merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **15:50**

Bonjour,
A vous lire les conditions ont été purgées.
Le second permis n'a donc aucune incidence sur le contrat original.